

Un bel avenir pour Danse à Aix

La décision prise unilatéralement par Mme Joissains (même si elle se réclame du soutien de l'Etat) de faire absorber Danse à Aix par le Centre chorégraphique national / Ballet Preljocaj ne relève t-elle pas du simple bon sens ? L'impossible cohabitation (du fait du Ballet Preljocaj) des deux structures condamne t-elle irrémédiablement Danse à Aix ? Pas si sûr...

Même le raisonnement fait en fonction " d'économies d'échelle " est un raisonnement à courte vue. C'est à de tout autres économies d'échelle qu'il faut penser !

En effet, même avec la disparition de Danse à Aix, le ministère de la Culture, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes Côte d'Azur ne pourront longtemps assumer la charge financière de deux Centres chorégraphiques nationaux importants, implantés à quelques dizaines de kilomètres de distance -le Ballet national de Marseille et le Centre chorégraphique national d'Aix-en-Provence- sauf à réduire drastiquement toutes les autres subventions : compagnies installées en région (elles sont nombreuses), festivals, lieux de diffusion... ce qui reviendrait à " assécher " tout un territoire.

La coexistence de deux chorégraphiques sur un même territoire est une anomalie politique majeure, alors même que certaines régions (Midi-Pyrénées, Bourgogne, Limousin, Picardie, Champagne-Ardennes, Auvergne, Corse, Antilles...) ne disposent d'aucun Centre chorégraphique.

Le Ballet Preljocaj pourrait parfaitement être implanté dans l'une ou l'autre de ces régions, mobilisant de nouveaux fonds régionaux (et pourquoi pas un Centre chorégraphique " transrégional " Picardie-Champagne-Ardennes, par exemple ?).

Le bâtiment actuellement en cours de construction à Aix-en-Provence pour abriter le Ballet Preljocaj pourrait être dévolu à un " site de développement chorégraphique " piloté par l'association Danse à Aix. Avec la moitié seulement des moyens engagés par l'Etat et les collectivités territoriales sur le Centre chorégraphique national, ce " site de développement chorégraphique " pourrait développer un projet audacieux, ouvert au territoire régional comme à des passerelles vers l'Europe.

En termes d'image, la ville d'Aix-en-Provence et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur auraient tout à gagner d'un " Site de développement chorégraphique d'Aix-en-Provence / Provence-Alpes-Côte d'Azur ", dont le rayonnement serait manifeste, contrairement au Ballet Preljocaj dont les tournées oublient de mentionner le titre " Centre chorégraphique national d'Aix-en-Provence ", comme si Angelin Preljocaj avait honte de son implantation aixoise (cf par exemple programme 2005/2006 du Quartz de Brest, p.36 ; ou encore la brochure de saison 2005/2006 du Théâtre de la Ville où seul est mentionné : Ballet Preljocaj (p.22). En comparaison, deux pages plus loin, Maguy Marin est annoncée " Compagnie Maguy Marin – Centre chorégraphique national de Rillieux-la-Pape ").

Le cahier des charges d'un " Site de développement chorégraphique d'Aix-en-Provence / Provence-Alpes-Côte d'Azur " inclurait naturellement, outre la gestion artistique indépendante du festival Danse à Aix, l'obligation d'accueillir en résidences de production des créations chorégraphiques, de maintenir une offre de formation diversifiée en direction des interprètes professionnels de la région (ainsi que des ateliers ouverts aux amateurs), un pôle de ressources et de documentation, etc. Certains moyens pourraient être mutualisés avec d'autres structures locales et régionales.

Bref, Danse à Aix n'est en rien condamné. Pour peu qu'existe une volonté politique, cette association a même un bel avenir devant elle !

Jean-Marc Adolphe